REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE
CASTELNAU DE GUERS

Castelnau de Guers, le 14/10/2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 20/10/2026 à 18h30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
A CASTELNAU DE GUERS

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/08/2026

- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
- DEMANDE DE SUBVENTION FOND VERT (menuiseries Mairie)
- CONVENTION DE CARTOGRAPHIE ET D'ANALYSE STATISTIQUE DE LA DELINQUANCE
- APPROBATION SUBVENTION CAHM CITY STADE ET ECOLE
- CONTRAT ALSH/ALP/AGENCE POSTALE (TNC)
- ACQUISITION DE PARCELLE AC 486 RUE DU L'AVENTIN
- VENTES DE PARCELLES
- PACTE DE GOUVERNANCE
- CONTRAT VACATAIRE ALSH/ALP/ENTRETIEN
- ETUDES DIRIGEES ECOLE
- NOMINATION CORRESPONDANT INCENDIE SECOURS
- ADHESION HERAULT INGIENERIE
- DIVERS

Le Maire



Didier MICHEL

Les informations collectées par la Commune de CASTELNAU DE GUERS directement auprès de vous, dans le cadre de ses missions d'intérêt public font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des convocations au conseil municipal. Ces informations sont à destination exclusive de la Commune et seront conservées pendant la durée de votre mandat.
Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.
Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.
Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR à l'adresse suivante : DPO-Mairie, 11 place de la Mairie, 34120 CASTELNAU DE GUERS. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.
Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr<http://www.cnil.fr>).